



CHARTRE PETITS PRINCES

JEM

L'association JEM a pour objet de promouvoir l'initiative des jeunes au sein de la société et de permettre à chaque jeune qui le désire d'**agir pour le bien commun là où il est.**

1. L'association ne poursuit **aucun but lucratif ou politique** et est ouverte à tous, sans discrimination d'aucune sorte.
2. Chaque bénévole s'engage à **respecter les membres de son équipe**, en étant attentif aux autres. Il participe à l'ambiance de son groupe en ayant conscience que sa présence régulière est importante pour la **cohésion d'équipe**.
3. Les bénévoles JEM donnent de leur temps pour apporter un **moment de convivialité** aux enfants en difficulté, par leurs discussions, leurs échanges. En revanche, les bénévoles JEM ne donnent **pas d'argent** aux familles.
4. Les rencontres sont simples et joyeuses. Rester soi-même facilite les échanges et renforce la confiance mutuelle. C'est pourquoi, **les bénévoles n'ont pas de signe distinctif**.
5. Chacun s'engage faire attention à la **sécurité physique et psychique** de chaque enfant, toujours en lien avec les parents. Cela se traduit par l'**accord explicite des parents** pour les activités et un lien de **confiance mutuelle**.
6. L'association JEM n'est pas la seule à agir pour les enfants en difficulté. **L'entraide et la communication avec les autres associations est importante.** « Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». Notre objectif à tous est le même : aller vers les enfants en difficulté et leur apporter notre soutien.

J'AI LU CETTE CHARTE ET J'Y ADHÈRE

DROIT À L'IMAGE : J'autorise la réalisation, la publication et la diffusion de clichés et/ou vidéos où j'apparais, sur les supports et réseaux de l'association JEM

OUI NON

Nom, prénom :

Date :

Signature :

JEUNES ENGAGÉS POUR LE MONDE